

Des questions au sujet de l'assurance?

Appelez-nous!

Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba
Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222
Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

Alberta et région du Nord
Sans frais : 1 800 377-6378
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h

Ontario
Sans frais : 1 800 387-2880
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

Québec
Sans frais : 1 877 288-4321
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

Atlantique
Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

www.ibc.ca

www.getintheknow.ibc.ca

 @InsuranceBureau

 [youtube.com/user/insurancebureau](https://www.youtube.com/user/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  BAC

© 2011 Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

09/11

VOUS AVEZ TOUT CE QU'IL VOUS FAUT. EN ÊTES-VOUS BIEN SÛR?

L'ASSURANCE HABITATION



ASSURANCE HABITATION → PARCOUREZ IBC.CA



Pourquoi est-il important de vérifier si j'ai suffisamment d'assurance?

Votre maison est votre bien le plus précieux. Avec la prolifération des phénomènes météorologiques violents, il est plus crucial que jamais de vous assurer que votre maison soit bien protégée. Si votre maison est endommagée ou détruite, il est très important qu'elle soit assurée à sa juste valeur de remplacement.

Vos biens sont touchés. La plupart des polices de propriétaires occupants couvrent le contenu jusqu'à un pourcentage précis de la valeur assurée totale de la maison. Si votre maison n'est pas proprement assurée, il est possible que vous n'ayez pas suffisamment d'assurance pour couvrir son contenu advenant des dommages importants.

Vous avez une obligation contractuelle.

En vertu de votre contrat d'assurance, il vous incombe de déclarer à votre professionnel de l'assurance tout changement apporté à votre propriété, notamment les rénovations ou ajouts. En outre, si votre compagnie d'assurance possède une description exacte et à jour de votre maison, cela peut accélérer le processus de règlement des sinistres.

En tant que propriétaire de votre habitation, il vous incombe d'assurer votre maison selon ce qu'il en coûterait pour la rebâtir, advenant sa destruction ou d'importants dommages.



IBC  BAC

Quelle est la différence entre la valeur à neuf et la valeur de revente?

La **valeur à neuf** est le coût de reconstruction de votre maison si elle était détruite. Cela comprend le coût et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le déblaiement du site, les frais supplémentaires occasionnés par un code du bâtiment plus strict, etc. Les rénovations et améliorations apportées à la maison peuvent aussi augmenter le prix de reconstruction par rapport à l'estimation initiale de la police d'assurance, ce qui a un effet sur le coût de remplacement final.

D'un autre côté, la **valeur de revente, ou valeur marchande**, se fonde sur certains facteurs qui n'ont pas de corrélation directe avec la valeur à neuf (autrement dit, le coût de reconstruction de votre maison). Parmi les facteurs pertinents, mentionnons l'emplacement de la maison, la valeur du terrain et le prix des autres maisons du quartier.

Pourquoi la valeur à neuf est-elle plus élevée que le montant que j'ai payé pour acheter ma maison?

La valeur à neuf peut excéder le montant que vous avez payé pour votre maison pour un certain nombre de raisons :

- La reconstruction de votre maison peut devoir se conformer à un nouveau code du bâtiment plus strict.
- Le coût de la démolition et de la préparation du terrain pour rebâtir est pris en compte dans le coût de remplacement.
- Le coût actuel des matériaux de qualité semblable peut avoir augmenté depuis la construction de votre maison.
- Un entrepreneur qui construit juste une maison ne bénéficiera pas des mêmes économies d'échelle que lorsqu'il construit de nombreuses maisons dans un même lotissement.
- À la suite d'une catastrophe comme un incendie de forêt, la main-d'œuvre et les matériaux de construction peuvent se faire rares, si bien que les coûts de construction augmentent.



Que puis-je faire pour m'assurer que j'aie suffisamment d'assurance?

Connaissez votre maison

La plupart des polices vous couvrent sur une base annuelle. Chaque année, lorsque vous devez renouveler votre contrat d'assurance, et avant de communiquer avec votre professionnel de l'assurance, faites une liste des détails importants concernant votre maison. Votre professionnel de l'assurance utilisera ces renseignements pour calculer le montant approprié d'assurance pour votre maison.

| | |
|---|--|
| 1. Année de construction | |
| 2. Superficie totale en pieds carrés (surface finie ou habitable, sous-sol non compris) | |
| 3. Utilisation (maison unifamiliale ou multifamiliale) | |
| 4. Style (par exemple, bungalow ou à demi-niveaux) | |
| 5. Nombre d'étages (par ex., 1, 1½, 2) | |
| 6. Genre de fondation (par ex., béton coulé ou vide sanitaire) | |
| 7. Sous-sol fini (y compris le pourcentage qui est fini) | |
| 8. Finition des murs extérieurs (par ex., bardage en vinyle, crépi) | |
| 9. Types de matériaux pour les planchers (par ex., bois franc), les plafonds (par ex., cloison sèche) et les murs (par ex. papier peint) | |
| 10. Types de revêtements de toiture (par ex. bardeaux d'asphalte) | |
| 11. Nombre de cuisines et qualité de la finition (par ex. comptoir en granite) | |
| 12. Nombre de salles de bains | |
| 13. Garage ou abri d'auto et taille (par ex. pour 1 automobile, 2 automobiles) ou autres structures attachées à la maison (par ex. passage recouvert) | |
| 14. Hauteur des murs intérieurs | |
| 15. Accès unique (par ex. île, région nordique éloignée) | |

Parcourez le site www.ibc.ca pour obtenir une liste de vérification complète de votre maison et pour vous aider à mieux connaître votre maison.

Chaque fois que vous améliorez la valeur de votre maison, à l'aide de rénovations ou à l'achat de biens dispendieux, tels que des systèmes électroniques sophistiqués, veuillez en informer votre professionnel de l'assurance. Ce faisant, vous continuerez d'avoir suffisamment d'assurance en cas de sinistre.